

TARIFS CARTES DE PECHE 2020

A l'attention des dépositaires et gardes particuliers

CARTE « MAJEURE INTERDEPARTEMENTALE EHGO »	TARIF
<p>Carte « Majeure Interdépartementale EHGO » : en vente du 1^{er} janvier au 31 décembre, pêche à 1 canne en 1^{ère} catégorie et à 4 cannes en 2^{ème} catégorie, tous modes de pêche, sur les lots des 53 AAPPMA réciprocitaires de Haute-Saône et sur les 90 autres départements adhérant à l'EHGO, au CHI et à l'URNE.</p>	<p>100 €</p>
CARTE « PERSONNE MAJEURE »	TARIF
<p>Carte annuelle « Personne Majeure » : pêche à 1 canne en 1^{ère} catégorie et à 4 cannes en 2^{ème} catégorie, tous modes de pêche, valable sur les lots des 53 AAPPMA réciprocitaires de Haute-Saône.</p>	<p>78 €</p>
CARTE « PERSONNE MINEURE »	TARIF
<p>Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année, pêche à 1 canne en 1^{ère} catégorie et à 4 cannes en 2^{ème} catégorie, tous modes de pêche, sur les lots des 53 AAPPMA réciprocitaires de Haute-Saône ainsi que sur les 90 autres départements adhérant à l'EHGO, au CHI et à l'URNE.</p>	<p>21 €</p>
CARTE « DECOUVERTE »	TARIF
<p>Jeune de moins 12 ans au 1^{er} janvier de l'année, pêche à 1 canne en 1^{ère} et 2^{ème} catégories, tous modes de pêche, sur les lots des 53 AAPPMA réciprocitaires de Haute-Saône et sur les 90 autres départements adhérant à l'EHGO, au CHI et à l'URNE.</p>	<p>6 €</p>
CARTE « PROMOTIONNELLE DECOUVERTE FEMME »	TARIF
<p>Pêche à 1 canne en 1^{ère} catégorie et 2^{ème} catégorie, tous modes de pêche, sur les lots des AAPPMA de Haute-Saône et sur les 90 autres départements adhérant à l'EHGO, au CHI et à l'URNE.</p>	<p>35 €</p>
CARTE « JOURNALIERE »	TARIF
<p>En vente du 1^{er} janvier au 31 décembre, valable la journée aux heures légales, pêche à 1 canne en 1^{ère} catégorie et à 4 cannes en 2^{ème} catégorie, tous modes de pêche, sur les lots des 53 AAPPMA réciprocitaires de Haute-Saône.</p>	<p>13 €</p>
CARTE « HEBDOMADAIRE »	TARIF
<p>En vente du 1^{er} janvier au 31 décembre, <u>validité 7 jours consécutifs</u>, pêche à 1 canne en 1^{ère} catégorie et à 4 cannes en 2^{ème} catégorie, tous modes de pêche, sur les lots des 53 AAPPMA réciprocitaires de Haute-Saône et sur les 90 autres départements adhérant à l'EHGO, au CHI et à l'URNE.</p>	<p>33 €</p>

RECIPROCITE INTERDEPARTEMENTALE

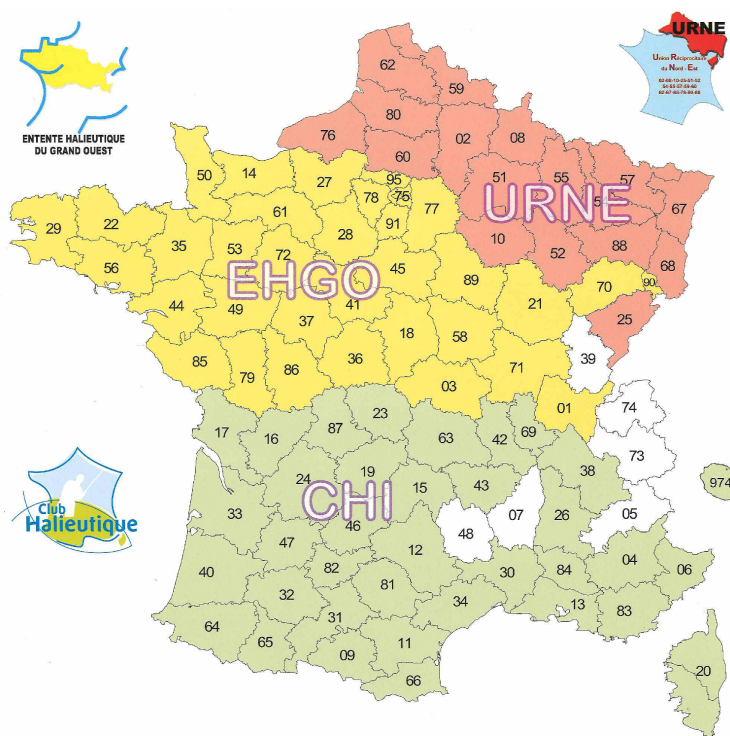
VIGNETTE EHGO PRIX DE VENTE : 35 €

Cette Vignette permet au pêcheur l'ayant acquittée, de pratiquer sur les lots des **A.A.P.M.A. réciprocitaires** des **37 départements adhérant à l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO)**, des **37 départements adhérant au Club Halieutique Interdépartemental (CHI)** et **des 17 départements de l'Union Réciprocitare Nord Est (URNE)**.

SOIT AU TOTAL,

91 DEPARTEMENTS EN RECIPROCITE :

01, 02, 03, 04, 06, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 (Corse 2A – 2B), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95 + La Réunion (974).



.....
Le pêcheur a déjà acquitté une CPMA, lui délivrer une carte SANS CPMA au tarif de :

- « Personne Majeure » 41,80 €
- « Personne Mineure » 18,30 €
- « Découverte Femme » ... 20,80 €

- « Découverte – 12 ans » ... 5,50 €
- « Journalière » 9,10 €
- « Hebdomadaire » 20,00 €

Lors d'un contrôle, la présentation des deux cartes est obligatoire